REPUBLIQUE DU NIGER

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

ADDENDUM N°01

DEMANDE DE COTATIONS

Date de publication de l'addendum	**20 mars 2023**
Demande de Cotations	**N°ADM/41/SHOP/454/23**
Nom de l'activité	**Achat de plaques de désensablement flexibles pour le compte de MCA-Niger**
Acheteur	**MCA-Niger**

A tous :

Ci-dessous sont les modifications apportées au dossier de Demande de Cotations.

<table>
<tr><th>Au lieu de :</th><th>Lire :</th></tr>
<tr><td>

Référence : I. Invitation

Adresse de dépôt de la Cotation : ameemcanigerpa@dt-global.com avec copie à procurement@mcaniger.ne

<table>
<tr><td>Date limite de remise des Cotations</td><td>28 mars 2023 à 10 heures 00 minute (heure locale)</td></tr>
</table>

Référence : V. Demande d'éclaircissements

Si les Fournisseurs désirent obtenir des éclaircissements sur la présente Demande de Cotations, ils doivent les notifier à l'Agent de Passation des Marchés du MCA-Niger par écrit, au moins **quatre (04)** jours ouvrables avant la date limite de remise des Cotations**.** Les demandes d'éclaircissements doivent être envoyées par courriel à l'adresse ci-après : ameemcanigerpa@dt-global.com avec copie à procurement@mcaniger.ne

</td><td>

Référence : I. Invitation

Adresse de dépôt de la Cotation : ameemmcanigerpa@dt-global.com avec copie à procurement@mcaniger.ne

<table>
<tr><td>Date limite de remise des Cotations</td><td>4 avril 2023 à 10 heures 00 minute (heure locale)</td></tr>
</table>

Référence : V. Demande d'éclaircissements

Si les Fournisseurs désirent obtenir des éclaircissements sur la présente Demande de Cotations, ils doivent les notifier à l'Agent de Passation des Marchés du MCA-Niger par écrit, au moins **quatre (04)** jours ouvrables avant la date limite de remise des Cotations**.** Les demandes d'éclaircissements doivent être envoyées par courriel à l'adresse ci-après : ameemmcanigerpa@dt-global.com avec copie à procurement@mcaniger.ne

</td></tr>
</table>

Toutes les autres clauses de la Demande de Cotations initiale qui ne sont pas modifiées par le présent addendum restent sans changement.

Le Directeur Général
MAMANE ANNOU